



**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 9 novembre 2016

L'an deux mille seize, le neuf novembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire.

Etai^{ent} présents : M. Maurice LEFEVRE, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Jean PARÉ, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Liliane GOURMAND, M. Daniel LOTAUT, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Benoît JIMENEZ, Mme Françoise FAUCHER, M. Sabry KALAA, Mme Bérard GUNOT, M. Mohammed AYARI, Mme Maria MORGADO, M. Ahmed-Latif GLAM, M. Patrick ANGREVIER, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Louis FREY, Mme Marie-Josée FILATRIAU, M. Panhavuth HY, M. Pierre GALLAND, Mme Christine DIANÉ, Mme Conception DERÉAC, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Elie ATLAN, Mme Maria-Teresa LESUR, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Hussein MOKHTARI, Mme Myriam DIEN, M. Christophe DIEU, Mme Elise ARIAS-YSIDOR.

Etai^{ent} représentés :

Mme Arcangèle DO SOUTO
M. Daniel BURNACCI
M. Koffi-Rameaux NIANGORAN
M. Francis PARNY

pouvoir à Mme Isabelle MÉKÉDICHE
pouvoir à M. Elie ATLAN
pouvoir à M. Panhavuth HY
pouvoir à Mme Myriam DIEN

Etai^{ent} absents :

Mme Stella LAPAIX
M. Tarak GHOURCHI
Mme Marie-France BLANCHET
M. Tahar BOUZIAD

M. Pierre GALLAND a été désigné comme secrétaire de séance

Hôtel de Ville
8, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 2 - 95141 Garges-lès-Gonesse Cedex
Tél. : 01 34 53 32 00 - Télécopie : 01 34 53 32 02
www.villedegarges.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. Le Maire

POINT N°1 : Rapporteur M. JIMENEZ

OBJET : Versement de subventions communales aux associations émergeant au Contrat de Ville 2016

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **AUTORISE** la Ville à verser, dans le cadre du contrat de Ville, les subventions suivantes pour l'exercice 2016 :

Nom du porteur	Intitulé de l'action	Part Ville Allouée
Les Petits débrouillards	Citoyenneté numérique : être et agir dans le monde d'aujourd'hui	2 000 €
Dentis	Journée de sensibilisation	1 000 €

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux démarches et signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°2 : Rapporteur M. JIMENEZ

OBJET : Versements de subventions aux associations émergeant à l'Enveloppe Départementale du Contrat de Ville 2016

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le versement des subventions suivantes pour l'année 2016 :

- L'association «CSA» pour le projet « Soutien du mouvement associatif local » à hauteur de 4 600 euros ;
- L'association «Culture du cœur» pour le projet « La culture contre l'exclusion : mise en place d'un dispositif de solidarité culturelle et d'éducation aux pratiques culturelles, artistiques et sportives dans une démarche d'inclusion sociale » à hauteur de 500 euros.

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°3 : Rapporteur M. JIMENEZ

OBJET : Versement d'une subvention à l'association Rivage dans le cadre du dispositif : Mission Interministérielle de la Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA)

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le versement des subventions suivantes pour l'année 2015 :

- L'association « Rivage » pour le projet « Permanence de prévention de la Maison de Justice et du Droit (MJD) pour jeunes Auteurs d'Infraction à la Législation sur les Stupéfiants (ILS) - Usagers de cannabis » à hauteur de 800 euros.

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°4 : Rapporteur Mme GUNOT

OBJET : Versement de subventions communales aux associations émergeant au dispositif Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'association « Du côté des femmes » pour chacune des actions :

- Référents violences conjugales : 500 €
- Accueil, suivi et accompagnement global des femmes victimes de violences : 1 000 €

▶ **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'association « CIDFF95 » pour son action :

- Permanences d'accès aux droits : 4 000 €

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°5 : Rapporteur M. LOTAUT

OBJET : Versement de subventions communales aux associations émergeant au dispositif départemental Citoyenneté et Valeurs de la République (CVR)

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association « La Case » pour son action : Changer : échanger pour changer, s'unir pour agir,

▶ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association « Collectif fusion » pour son action : Laïcité ici et là-bas,

▶ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association « Double face » pour son action : Je-tu-il-elle,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°6 : Rapporteur M. AYARI

OBJET : Attribution d'une subvention communale au lycée Simone de Beauvoir pour le financement d'un projet pédagogique et éducatif en faveur de la filière Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG)

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le financement du projet pédagogique et éducatif à hauteur de 1000,00 €.

▶ **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à verser la subvention et à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°7 : Rapporteur M. AYARI

OBJET : Attribution – Appel d'offres ouvert – Entretien et maintenance des équipements de sureté et de protection

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le marché relatif à l'entretien et maintenance des équipements de sureté et de protection,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés relatifs :

- au lot n°1 (Entretien et maintenance des équipements de la vidéo-surveillance), conformément à la décision de la commission d'appel d'offres avec la société AS.COM MULTIMEDIA, domiciliée 1 Villa Bac à IVRY SUR SEINE (94200) selon le bordereau des prix unitaires,
- au lot n°2 (Entretien et maintenance des équipements des contrôles d'accès, visiophonie et alarmes anti-intrusion), conformément à la décision de la commission d'appel d'offres avec la société AS.COM MULTIMEDIA, domiciliée 1 Villa Bac à IVRY SUR SEINE (94200) selon le bordereau des prix unitaires.

► **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°8 : Rapporteur Mme MAHENDRAN

OBJET : Revalorisation du montant des redevances d'occupation pour les logements communaux mis à disposition à titre onéreux

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** l'application, à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour tous les logements communaux, les redevances d'occupation mensuelles ci-dessous suivant la typologie de logement :

Typologie	F1	F2	F3	F4	F5
Nouvelle redevance mensuelle d'occupation à compter du 01/01/2017	270,33 €	359,97 €	395,67 €	512,55 €	550,00 €

► **DECIDE** que pour les occupants actuels desdits logements, les nouvelles redevances d'occupation mensuelles seront atteintes progressivement, comme indiqué ci-dessous :

Typologie	F1	F2	F3	F4	F5
Redevance mensuelle d'occupation pour l'année 2017	270,33 €	315,89 €	351,30 €	405,93 €	441,92 €
Redevance mensuelle d'occupation pour l'année 2018	270,33 €	337,93 €	373,48 €	459,24 €	495,96 €
Redevance mensuelle d'occupation pour l'année 2019	270,33 €	359,97 €	395,67 €	512,55 €	550,00 €

► **PRECISE** que le montant de la redevance d'occupation mensuelle sera révisé annuellement suivant l'évolution de l'indice de référence des loyers au 1^{er} janvier de chaque année, en prenant comme base l'indice connu au 1^{er} janvier 2017.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

▶ **ABROGE** les délibérations en date du 15 décembre 2005 et du 18 mai 2011 fixant de manière forfaitaire les montants de la redevance d'occupation.

▶ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget communal.

POINT N°9 : Rapporteur Mme MAHENDRAN

OBJET : Organisation du recensement de la population pour l'année 2017

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **DECIDE** de recourir à des agents recenseurs afin de satisfaire un besoin occasionnel pour le recensement annuel de la population,

▶ **DECIDE** de les rémunérer sur la base des modalités de calcul de la dotation forfaitaire attribuée par l'INSEE, à savoir un montant unitaire par fiche de logement et fiche individuelle soit pour 2015 :

- 1,13 € par fiche de logement,
- 1,72 € par fiche individuelle,

▶ **DECIDE** d'instaurer le versement d'une prime de 1.000 € au prorata du taux effectif de collecte : 90 % de recensement : 0% du montant de la prime, 91 % de recensement : 10% du montant de la prime, 92 % de recensement : 20% du montant de la prime, ... 100 % de recensement : 100 % du montant de la prime,

▶ **DIT** que la commune perçoit chaque année de l'INSEE une dotation forfaitaire et que la recette sera inscrite au budget.

POINT N°10 : Rapporteur Mme GOURMAND

OBJET : Convention de Résidence de la Compagnie Oposito 2016-2017 Avenant n°2 : « Projet Boijeot Renault »

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** l'Avenant n°2 à la Convention de résidence de la compagnie Oposito 2016-2017 et relatif au Projet « Boijeot Renault »,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 10 000 € au titre l'avenant n° 2 à la Convention de résidence de la compagnie Oposito 2016-2017,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°11 : Rapporteur M. KALAA

OBJET : Approbation de la charte d'utilisation des véhicules municipaux

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **ABROGE** la délibération du 16 décembre 2015 portant mise en œuvre du règlement concernant l'utilisation des véhicules municipaux,

▶ **APPROUVE** le projet de charte d'utilisation des véhicules municipaux, joint en annexe,

▶ **APPROUVE** l'attribution d'un véhicule de fonction à Monsieur le Maire et à Monsieur le Directeur Général des Services pour l'année 2017 dans les conditions précisées par le projet de charte d'utilisation des véhicules municipaux,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que l'attribution de véhicules de fonction et des conditions afférentes fera l'objet d'une délibération annuelle.

POINT N°12 : Rapporteur Mme FAUCHER

OBJET : Prime AQUEX 2015

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide AQUEX au titre de l'année 2015 auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée du Croult et du Petit Rosne,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

POINT N°13 : Rapporteur Mme MEKEDICHE

OBJET : Communication du rapport annuel du SIGEIF au titre de l'année 2015

Le Conseil Municipal,

▶ **PREND ACTE** du rapport annuel du SIGEIF pour l'activité Gaz, au titre de l'année 2015,

▶ **PRECISE** que ce rapport sera mis à la disposition du public.

POINT N°14 : Rapporteur Mme MEKEDICHE

OBJET : Communication du rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit-Rosne au titre de l'année 2015

Le Conseil Municipal,

▶ **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité du SIAH pour le service public de l'assainissement au titre de l'année 2015.

▶ **PRECISE** que ce rapport sera mis à la disposition du public.

POINT N°15 : Rapporteur M. BONHOMET

OBJET : Attribution – Appel d'offres restreint – Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics et urbains du Fort de Stains et de la Coulée Verte (dit Garges Paysage)

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics et urbains du Fort de Stains et de la Coulée Verte (dit Garges Paysage),

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, avec la société Paule Green, domiciliée 72, bis rue de Paris à Montreuil (93100) pour un montant indicatif de 375 400,00 € HT.

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

POINT N°16 : Rapporteur M. FREY

OBJET : Cession à l'amiable à la Commune de la sirène du Réseau National d'Alerte de l'État

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la convention de cession à l'amiable à la Commune de la sirène du Réseau National d'Alerte (RNA) de l'État.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

POINT N°17 : Rapporteur M. FREY

OBJET : Travaux de remplacement des menuiseries extérieures, d'isolation extérieure et de mise en œuvre d'une ventilation mécanique double flux dans les bâtiments de l'école élémentaire Jean Jaurès - Dépôt des demandes d'autorisations

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **AUTORISE** le dépôt par la Commune des demandes d'autorisations au titre du Code de l'Urbanisme et du code de la Construction et de l'Habitation relatives aux travaux de remplacement des menuiseries, d'une isolation extérieure et mise en œuvre d'une ventilation mécanique double flux de l'école Jean Jaurès.

▶ **MANDATE** Monsieur le Maire pour déposer les demandes d'autorisations correspondantes, et pour signer tous les actes en découlant.

POINT N°18 : Rapporteur M. ANGREVIER

OBJET : Rapport de présentation de la délégation de service public d'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'année 2015

Le Conseil Municipal,

▶ **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité de la délégation de service public d'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'année 2015.

POINT N°19 : Rapporteur M. GLAM

OBJET : « Garges Demain » - Programme de rénovation urbaine du quartier de la Muette - Convention relative aux conséquences de l'achèvement de la concession d'aménagement du 1^{er} juin 2005

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la convention relative aux conséquences de l'achèvement de la concession d'aménagement du 1^{er} juin 2005,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

POINT N°20 : Rapporteur M. GLAM

OBJET : «Garges Demain»-Programme de rénovation urbaine du quartier des Doucettes - Acquisition des parcelles CC (partie de la parcelle AZ 29) et CD (partie de la parcelle AZ 29) appartenant à la société ADOMA

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** l'acquisition par la Ville de la parcelle CC (partie de la Parcelle AZ 29) représentant une superficie d'environ 99 m² et de la parcelle CD (partie de la parcelle AZ 29) représentant une superficie d'environ 696 m², moyennant pour ces deux parcelles le prix global de UN EURO (1,00€),

▶ **DIT** que la commune de Garges-lès-Gonesse supportera les frais d'établissement de l'acte authentique de vente,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif ou notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

POINT N°21 : Rapporteur M. GLAM

OBJET : Clôture du budget annexe des Ateliers Locatifs – Transfert des résultats de clôture au budget principal de la Commune

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE et AUTORISE** la clôture du budget annexe des Ateliers Locatifs à la date du 15 novembre 2016,

▶ **AUTORISE** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe, et notamment des résultats de clôture, dans le budget principal,

▶ **ACTE** que le compte administratif 2016 du budget annexe ateliers locatifs sera voté au vu du compte de gestion 2016 établi par le comptable public,

▶ **AUTORISE** le reversement des résultats de clôture de l'exercice 2016 au budget principal de la commune et l'enregistrement de toutes les écritures comptables nécessaires,

▶ **DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°22 : Rapporteur Mme LESUR

OBJET : Décision modificative n°1 - Budget Principal

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

- ▶ **ADOpte** la décision modificative n°1 pour le Budget Principal de la Ville.
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

POINT N°23 : Rapporteur M. HY

OBJET : Décision modificative n°1 - Budget Annexe de l'Assainissement

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

- ▶ **ADOpte** la décision modificative n°1 pour le Budget Annexe de l'Assainissement.
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

POINT N°24 : Retiré de l'ordre du jour.

POINT N°25 : Rapporteur M. le Maire

OBJET : Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **DECIDE** :

1°) d'ouvrir, au titre du dispositif de sélection professionnelle, les postes suivants :

Filière	Catégorie hiérarchique	Grade	2017	2018	Nombre total de postes
Administrative	A	Attaché	9	0	9
	B	Rédacteur	3	0	3
Technique	A	Ingénieur	4	0	4
Animation	B	Animateur	2	0	2
Culturelle	A	Professeur d'enseignement artistique	1	0	1

	B	Assistant d'enseignement artistique	6	0	6
Nombre total de postes par année			25	0	25

2°) d'ouvrir, au titre du recrutement réservé sans concours, les postes suivants :

Filière	Catégorie hiérarchique	Grade	2017	2018	Nombre total de postes
Toutes filières confondues	C	Adjoint administratif, technique, d'animation de 2ème classe	15	15	30
Nombre total de postes par année			15	15	30

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de la présente délibération font l'objet d'une approbation annuelle par le vote du Budget Primitif.

POINT N°26 : Rapporteur M. le Maire

OBJET : Création d'un emploi permanent de catégorie A de chargé de communication

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la création à compter du 14 novembre 2016 d'un emploi de chargé de Communication dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A, à temps complet, pour exercer les missions suivantes :

- Assurer la communication relative aux évènements :
 - Coordination de la mise en œuvre du plan de communication des évènements,
 - Conception des outils de communication,
 - Mise en œuvre des relations presse,
 - Veille sur les nouvelles technologies pouvant améliorer la communication de la Ville,
 - Gestion du plan de communication,
- Assurer la communication institutionnelle :

- Rédaction des articles pour les différents supports municipaux,
 - Rédaction d'une publication hebdomadaire et d'un magazine trimestriel,
 - Chef de projets sur au moins deux publications municipales,
 - Gestion des affichages extérieurs en lien avec la fabrication des différents supports,
 - Gestion du plan de communication,
 - Gestion de l'ensemble de la chaîne graphique pour les différents supports.
- Assurer la coordination des médias sociaux :
 - Plannification des agendas avec l'ensemble des services,
 - Plannification des publications sur les réseaux sociaux de la Ville,
 - Gestion de la relation avec les usagers sur l'ensemble des réseaux sociaux,

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu des besoins du service.

Dans ce cas, le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale de ces contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent recruté devra justifier :

- d'un niveau de diplôme au moins équivalent à un niveau II,
- d'une expérience professionnelle confirmée dans le secteur de la communication au sein des collectivités locales.

► **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs induite par cette création d'emploi permanent,

► **DETERMINE** le niveau de rémunération de ce contrat qui sera calculé par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux, avec application des normes de régime indemnitaire afférentes au poste en vigueur dans la collectivité,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

► **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°27 : Rapporteur Mme LALLIAUD

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2017 et approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2017

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **PREND ACTE**, pour le budget Ville et ses budgets annexes « Assainissement » et « Eau », de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire en vue de l'exercice 2017,

▶ **APPROUVE** le rapport d'orientation budgétaire joint en annexe à la présente délibération,

▶ **DIT** que le rapport d'orientation budgétaire sera transmis au Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France dans un délai de 15 jours à compter de l'adoption de la présente délibération,

▶ **DIT** que le rapport d'orientation budgétaire sera mis à disposition du public dans un délai de 15 jours à compter de l'adoption de la présente délibération.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Garges-lès-Gonesse,
Le 10 novembre 2016

Le Maire



Maurice LEFEVRE